

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3747

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Acquisition de la caserne sergent Blandan - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite acquérir la caserne Sergent Blandan, propriété du ministère de la défense.

Ce site, de dix-sept hectares, est situé au nord-est du 7° arrondissement. Le tènement est en partie bâti, avec une cinquantaine de bâtiments dont l'état et la taille sont divers, le plus ancien étant le château de Lamothe qui date du début du 16° siècle. Certains des bâtiments sont occupés provisoirement par des services publics dont le ministère de l'intérieur, l'université Lyon II et le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous).

Dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU), le site est classé en zonage UL, afin de permettre l'évolution du site, en vue de créer un parc urbain végétalisé et de loisirs à l'échelle de la rive gauche du Rhône.

Le ministère de la défense cédera ce site à la Communauté urbaine en 2007 avec une prise de possession en 2008. Le montant de l'acquisition est de 15 M€, dont un premier versement de 5 M€ à la signature de l'acte en 2007 et un second versement un an plus tard lors du transfert de propriété, soit 10 M€ en 2008.

D'ici 2008, les services de la Communauté urbaine devront définir :

- les objectifs stratégiques et programmatiques du site,
- la stratégie pré-opérationnelle et opérationnelle,
- le processus de concertation, etc.,
- les modalités de gestion du site et les occupations transitoires.

Circuit décisionnel : ce dossier a été validé par le pôle finances et moyens le 10 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'acquisition de l'ensemble immobilier caserne sergent Blandan.

2° - L'opération caserne sergent Blandan, acquisition foncière, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme investissement foncier pour un montant de 15 000 000 € en dépenses - compte 276 400 - fonction 824.

3° - Les opérations à créer, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement, seront :

- en 2007 : 5 000 000 €
- en 2008 : 10 000 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,